

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/11/2010

Date de la convocation:

04/11/2010

Date d'affichage:

05/11/2010

L' an 2010 et le 15 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 62

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, GANGLOFF Christian KELLER Jacky, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, SCHAEFER Marc, SUSS Charles, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 093.2010

Vote : A la majorité

Pour : 57

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

093.2010 : Gymnase intercommunal : Présentation de l'APD et fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 090/2005 du 26 septembre 2005 « convention de mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. Pour la réhabilitation »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 095/2008 du 07 juillet 2008 « convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le C.A.U.E. Et création d'un comité de pilotage »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 104/2008 du 22 septembre 2005 « validation du cahier des charges et de l'enveloppe financière »,

Vu le budget de la communauté de communes,

Vu l'avis de la commission des marchés adaptés réunie le 11.06.2010,

Vu l'avis des utilisateurs du gymnase intercommunal,

Vu la délibération n° 061/2010 du conseil communautaire du 14.06.2010 approuvant l'avant projet sommaire du projet de réhabilitation et extension du gymnase de Woerth,

Vu l'avis du bureau du 25 octobre 2010,

Entendu la présentation du projet par la maîtrise d'oeuvre, et notamment les plans et le tableau financier,

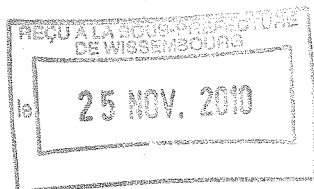
Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, décide :

- de valider l'avant projet définitif en vue de la réhabilitation et extension du gymnase intercommunal de Woerth, pour un montant de travaux hors option de 1 112 286 € HT, décomposé en 20 lots travaux,
- de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre (MOE) à 127 912,89 €, soit 11,5% du coût des travaux dont les lots sont gérés par le MOE Braesch,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt du permis de construire.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/11/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :